

Les frais du contrat d'assurance vie Ebène – Gestion Private Banking*

Mise à jour : 30/04/2024

Montant minimal de versement initial : 150 000 €
 Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
 - **0,84% maximum**

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

- Supports en unités de compte
 - **0,84% maximum**

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle PB : commissions prélevées par la banque
 Capital constitué inférieur à 150 000 € :
 - **0,70% TTC supplémentaires** pour les profils « 0-30 » et « Amplitude »
 - **0,80% TTC supplémentaire** pour le profil « 30-70 »
 - **0,90% TTC supplémentaire** pour les profils « 70-90 » et « 90-100 »

Capital constitué à partir de 150 000 € :

- **0,60% TTC supplémentaires** pour les profils « 0-30 » et « Amplitude »
- **0,70% TTC supplémentaire** pour le profil « 30-70 »
- **0,80% TTC supplémentaire** pour les profils « 70-90 » et « 90-100 »

Gestion conseillée Synoé : commissions prélevées par la banque

- **0,50 % TTC supplémentaires** jusqu'à 1 000 000 €
- **0,40 % TTC supplémentaires** à partir de 1 000 000 €

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion libre en gestion Private Banking – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	1,95 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,05 %
Fonds obligations (moyenne)	1,18 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,60 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,66 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,05 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,52 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,62 %

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle 1,55 %
 - Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,77 %

Gestion conseillée Synoé 1,57 %
*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,70 %

C) Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	NA
<i>frais proportionnels</i>	NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	
<ul style="list-style-type: none"> • 2,5% maximum 	
Frais de changement de modes de gestion	0%
Frais d'arbitrage	
Gestion libre	
- Proportionnels ou forfaitaires	
• 0,25% dans la limite de 50€ s'il s'agit d'un arbitrage en sortie du support Sécurité en Euros ou d'un arbitrage en sortie de supports en unités de compte et Sécurité en Euros,	
• 0,75% s'il s'agit d'un arbitrage à destination du support Sécurité en Euros ou d'un arbitrage à destination de supports en unités de compte et Sécurité en Euros,	
• 0,5% dans la limite de 75€ pour un arbitrage entre supports en unités de compte	
• 0,5% supplémentaire pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI	
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages	
• 0,5 % des sommes arbitrées dans la limite de 75€ pour le programme Sécurisation des gains	
• Gratuit pour les programmes Dynamisation du rendement et Investissement progressif	
- Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Arbitrages en Gestion sous Mandat Plurielle PB	
• Gratuits pour les arbitrages réalisés dans le cadre du mandat	
Arbitrages dans le cadre de Synoé	Gratuit pour les arbitrages issus de la proposition de SG Private Banking
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente****	1,50%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % s'applique en cas de liquidation en rente.